



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Le règlement 2011-192 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette.

Ce règlement 2011-192 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 entre en vigueur le 19 octobre 2011.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à CRABTREE ce 19 octobre jour
de l'année 2011

Pierre Rondeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Pierre Rondeau SEC-TRESORIER de la municipalité
DE CRABTREE, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le
19 octobre 2011, entre 10h et 17h heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 octobre 2011

Pierre Rondeau